

	<b>Document unique</b> <b>Evaluation des risques professionnels</b>	
	Cotation	

**La Cotation :**

Le risque s'évalue en prenant en compte trois critères :

La fréquence d'exposition au danger (F)

La gravité d'un éventuel accident (G)

La maîtrise du risque (M)

$$\text{Risque} = \text{Fréquence} \times \text{Gravité} \times \text{Maîtrise}$$

**La fréquence d'exposition au danger (F) :** consiste à estimer le nombre de fois où l'agent est soumis au danger

<b>Fréquence d'exposition (F)</b>			
10	20	30	40
faible	moyenne	forte	très forte
Plusieurs fois par an ou moins	Plusieurs fois par mois	Plusieurs fois par semaine	Tous les jours

**La gravité d'un éventuel accident (G) :** consiste à estimer les dommages subis

<b>Gravité (G)</b>			
10	40	70	100
mineure	significative	critique	vitale
Dommage mineur (lésions superficielles) ou inconfort	Dommage avec conséquences réversibles (entorse, coupure, lumbago, etc.)	Dommage avec séquelles possibles (surdité, sectionnement, écrasement, traumatisme)	Dommage pouvant entraîner la mort ou invalidité permanente

**La maîtrise du risque (M) :** consiste à estimer si les mesures de prévention mises en place sont efficaces

<b>Maîtrise (M)</b>			
0,01	0,1	0,4	1
Efficace	Correcte	Partielle	Inefficace
Les mesures de prévention existantes permettent de maîtriser le risque. Dans l'état actuel des connaissances, aucune mesure supplémentaire n'a été identifiée.	Les mesures de prévention répondent bien à la situation (mesures organisationnelles, Equipements de Protection Collective...). Des compléments peuvent être encore apportés afin d'améliorer la situation et mieux maîtriser le risque.	Les mesures de prévention existantes ne sont pas assez efficaces ou insuffisantes. Il s'agit principalement d'Equipements de Protection Individuelle, des mesures informationnelles...	Les mesures de préventions sont inefficaces ou inexistantes

## Le diagramme de visualisation des priorités :

		Maîtrise			
		0,01	0,1	0,4	1
Fréquence x Gravité	4000	40	400	1600	4000
	3000	30	300	1200	3000
	2800	28	280	1120	2800
	2100	21	210	840	2100
	2000	20	200	800	2000
	1600	16	160	640	1600
	1400	14	140	560	1400
	1200	12	120	480	1200
	1000	10	100	400	1000
	800	8	80	320	800
	700	7	70	280	700
	400	4	40	160	400
	300	3	30	120	300
	200	2	20	80	200
	100	1	10	40	100

Risque	Classement	Interprétation
1 à 120	4	Cette catégorie concerne des situations de travail pour lesquelles une maîtrise importante du risque est établie ou pour lesquelles l'exposition à la situation dangereuse est limitée. Cependant, des mesures de prévention et/ou de protection peuvent toujours être mises en œuvre
121 à 480	3	Des mesures de prévention et/ou de protection doivent être mises en œuvre dans un délai raisonnable
481 à 1200	2	La situation de travail impose la mise en place de mesures de prévention et/ou de protection dans un délai relativement court
1201 à 4000	1	La situation de travail ne peut continuer dans ces conditions. Des mesures de prévention et/ou de protection doivent être prises très rapidement